

Conseils choix spécialité CRFPA

Par **lulu21**, le **19/02/2019** à **08:28**

Bonjour à tous,

Je souhaiterais des conseils pour choisir ma matière de spécialité pour le CRFPA. Je suis diplômée en droit européen que j'ai étudié depuis ma L3. Néanmoins je suis plutôt orientée droits humains que droit des affaires, et je suis même tentée de me réorienter en droit social car c'est une matière qui m'intéresse de plus en plus (j'ai beaucoup travaillé sur la discrimination au travail notamment). Sauf que je n'ai jamais fait de droit du travail français (seulement international et européen) et que je n'ai eu qu'un cours sur la protection sociale en M1. Je ne suis donc pas sûre de faire le poids face à des candidats qui auraient fait un M2 droit social.

Mais étant donné que les thématiques de la spécialité droit européen pour le CRFPA sont Droit international privé (que j'ai beaucoup fait), Droit du commerce international (que je n'ai pas beaucoup fait + qui ne me plaît pas) et Droit de l'Union européenne (liberté de circulation, droit de la concurrence...que j'ai déjà étudié), j'ai peur de m'enfermer surtout dans une spécialité droit européen des affaires.

Devrais-je choisir la spécialité droit européen pour avoir de meilleures chances de réussite quitte à m'enfermer dans une spécialisation qui ne me plaît pas ? Ou pourrais-je tenter de choisir droit social pour avoir l'occasion d'étudier cette matière qui m'intéresse énormément, tout en sachant que j'ai beaucoup de choses à rattraper et donc moins de chances de réussir?

Merci de vos conseils...

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/02/2019** à **08:37**

Bonjour

Personnellement je vous conseille de choisir la matière où vous êtes le plus à l'aise.

Par **Ircam**, le **10/06/2019** à **18:42**

Bonjour !

Alors, déjà première chose : ton choix de matières au CRFPA n'enferme pas DU TOUT ta carrière ensuite.

Le CRFPA, tu le réussis et tu l'oublis ! Ce n'est pas une formation diplômante en tant que telle.

J'ai passé le CRFPA l'année dernière en spé droit UE et international, je peux te parler de mon expérience et de mon avis sur les questions que tu te poses.

Tu parais avoir déjà de bonnes bases sur les matières qui composent la spé droit UE et international du CRFPA.

Ceci étant dit, certaines personnes ont choisi pénal l'année dernière, même si ça n'était pas leur spé de master, parce que la matière est (d'après ce que j'ai entendu) moins volumineuse que d'autres.

Donc c'est tout à fait faisable, après, ça n'a pas réussi à tout le monde de prendre pénal et de le découvrir en même temps que de l'apprendre.

Moi j'ai fait un M2 droits de l'Homme, j'ai pris la spé droit UE et international, je n'avais jamais fait de droit international privé, ni concurrence, ni libertés de circulation. Uniquement droit international public (qui maintenant n'est plus au programme). Bon au final j'ai pas mal galéré, mais c'est passé.

Donc si tu prends droit social, tu vas avoir beaucoup à apprendre. Faisable, mais peut être plus dur que droit UE/international que tu connais déjà pas mal d'après ce que tu dis.

Tu ne t'enfermes pas en choisissant une spé au CRFPA qui n'est pas la spé que tu veux poursuivre ensuite.

Tu peux choisir de la mettre en avant dans ton CV si ça sert tes besoins, mais si ta formation et tes expériences vont plutôt au soutien des droits humains, alors tu ne la mets pas en avant.

Moi, comme je voulais me réorienter en droit de la concurrence, j'ai mis en avant que j'ai étudié le droit de la concurrence pendant ma préparation au CRFPA.

Les gens qui ont une formation dont la spécialité n'est pas représentée au CRFPA ne sont pas obligés de changer de spé.

En conclusion : prend droit UE/international même si ce n'est pas ce que tu veux faire ensuite ;)

Ircam